

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Non, monsieur le président.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je n'avais pas reçu d'ordres de l'empereur pour les mesures à prendre dans l'intérieur de la place de Metz; l'empereur, préoccupé de questions beaucoup plus élevées et plus graves, m'a laissé toute latitude et il ne m'a pas donné d'instructions. Je me suis mis immédiatement en mesure de prendre toutes les précautions exigées par les règlements pour mettre la place en état de défense. La première, et l'une des plus importantes, a été de faire établir les parapets sur les forts, parce qu'alors les terrassements étaient loin d'être terminés.

A cela se sont joints des travaux accessoires et de défense partielle qui se rattachent à des points imparfaits des terrains qui échappaient aux forts.

Le général entre ici dans un long exposé des travaux qu'il a ordonnés, puis après cette énumération, il continue ainsi: Après la question de défense, vient celle de l'armement, opération colossale, qui a été exécutée avec beaucoup de zèle et beaucoup de soin; cela a été un véritable tour de force, car en trois semaines ou un mois, on a mis 600 pièces en batteries sur les fortifications; cela a été très-bien fait et très-rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans quel état, au point de vue purement défensif, — sauf à revoir les autres parties de la déposition que le Conseil désire avoir de vous et que je vous prierai de faire en réponse à quelques questions que je vous poserai, — quelle est votre opinion sur la situation du corps de place et des forts le 15 août, le 26 août, le 1^{er} octobre? La place et les forts étaient-ils à l'abri d'une attaque de vive force à ces différentes époques?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Au 15 août d'abord, la place était déjà en parfait état, dans un état parfaitement soigné; il y avait déjà eu beaucoup de travaux dans les années précédentes, et il n'y avait absolument rien à faire, excepté quelques précautions à prendre pour fermer des entrées particulières qu'on avait laissées; mais les remparts proprement dits n'exigeaient aucun soin spécial. Quant aux forts, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, ils étaient parfaitement défendables, mais évidemment ce n'était pas une fortification permanente, parce qu'il n'y avait pas de revêtements à l'escarpe et à la contrescarpe. Les travaux furent très-rapides.

Cependant, au 15 août, il y avait déjà pas mal de besogne de faite, et si j'avais eu le bonheur — je ne sais si je puis employer cette expression — de rester seul pour exercer le commandement de la place, nous nous serions défendus très-bien (1). — Il y a deux questions bien distinctes, la consistance tout à fait sérieuse d'un fort, ou bien son état défendable. Eh bien! les forts étaient défendables; évidemment, il y avait possibilité, après un bombardement qui pouvait durer quinze jours, de donner un assaut, ce n'était pas invraisemblable.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, le 26 août, quand le conseil s'est réuni, les forts étaient défendables?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ils étaient dans un état de défense très-respectable, mais il y a toujours une grande différence entre une redoute parfaitement établie

(1) Est-il utile de rapprocher de cette affirmation le discours prononcé le 26 août à la ferme de Grumont par le général Coffinières, discours qui tendait à prouver que la place ne pouvait se passer du concours de l'armée et qui exerça la plus funeste influence, en empêchant la sortie projetée?

et une fortification permanente; les forts n'avaient pas le caractère absolu d'une fortification permanente.

M. LE PRÉSIDENT. — Le maréchal Bazaine a été nommé, le 12, au commandement en chef de l'armée du Rhin. Du 12 au 20, son armée a manœuvré autour ou au travers de la place de Metz. Vous vous êtes donc trouvé dans le rayon de l'armée qu'il commandait. Avez-vous établi avec lui les rapports définis par les articles du règlement, en un mot les rapports suivants: L'avez-vous informé de ce qu'il y avait à faire comme formation du comité de défense et comme mesures diverses à prendre? Avez-vous provoqué ses ordres ou en avez-vous reçu de lui pour l'application de ces articles, pendant cette première période?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Pour répondre à ces questions, il faudrait peut-



LE COLONEL PROTCHÉ.

être un peu préciser ces articles, entrer dans quelques détails. Ces articles sont relatifs à la subsistance plutôt qu'à la défense.

M. LE PRÉSIDENT. — Je comprends dans la défense de Metz tous les devoirs du gouverneur de la place, notamment dans ses rapports avec le commandant en chef de l'armée dans le rayon duquel se trouve la place, tant les devoirs pour les munitions de guerre et l'approvisionnement d'artillerie, leur emplacement, leur aménagement, que pour l'armement et l'approvisionnement de siège pour la garnison, et les subsistances pour la population: ce sont des parties d'un même tout. Je vous priais d'éclairer le conseil sur tout cela, et non-seulement sur les points qui regardent exclusivement l'ingénieur, mais sur tout ce qui concerne les devoirs ou les fonctions, si vous aimez mieux, de gouverneur d'une place de guerre mise en état de siège, et ses relations surtout, c'est ce qui nous intéresse, avec le commandant en chef de l'armée dans l'arrondissement ou le rayon de laquelle se trouve cette place.

Il y a certains devoirs du gouverneur, qui doit prendre à cet égard les ordres du commandant de l'armée, les provoquer au besoin, et c'était pour avoir le récit de toute cette situation que, lorsque vous vous êtes arrêté à ce qui concerne exclusivement la situation de l'ingénieur, je vous avais fait des questions, mais je préfère de beaucoup que vous nous fassiez ce récit de vous-même; c'est plus dans l'esprit de la loi. Veuillez donc faire une déposition complète sur la façon dont vous avez rempli vos fonctions de gouverneur de la place de Metz, et indiquer au conseil quels ont été, dans la période de vos fonctions, vos rapports avec le commandant en chef de l'armée du Rhin. C'est surtout au point de vue de vos rapports avec le maréchal, et des prescriptions qu'il vous a données, que le conseil désire vous entendre.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je crois qu'il a été dans l'esprit de l'empereur, avant que le maréchal eût le commandement, et même, depuis, dans les intentions du maréchal, de me laisser une très-grande latitude sur certaines questions; si bien que je pourrais sans exagération aucune établir que je n'ai reçu aucune espèce d'ordre à ce sujet.

Cela provient de la confiance que l'on pouvait avoir en moi. Mes actes étaient affichés sur les murs, connus dans la ville et de l'armée toute entière, et je devais conclure de ce qu'on ne me faisait pas d'observations, que l'on continuait d'avoir confiance en moi; car, si je n'avais pas fait quelque chose de correct, il était bien facile à l'autorité supérieure de m'en avertir. Je ne pouvais agir que selon mon inspiration.

Au point de vue de la défense, j'ai été libre complètement; néanmoins, j'ai soumis au maréchal Bazaine mes projets d'ouvrages de défense; il les a approuvés; donc, à ce point de vue, il n'y a aucun doute.

Reste la question très-importante des subsistances; à ce point de vue, j'ai dit qu'il était indispensable de revenir sur les dispositions du décret du 13 octobre 1863, sous le régime duquel nous étions alors.

Le premier article est, je crois, l'article 22, intitulé : *Devoirs de l'autorité civile*; il est à peu près conçu en ces termes :

« Lorsqu'une place est mise en état de siège, l'autorité civile est tenue de concerter avec le commandant de la place les moyens de réunir pour l'état de siège les précautions nécessaires pour pourvoir à l'alimentation des habitants, et de réunir aussi toutes les ressources que le pays peut fournir pour la garnison et les travaux. »

Comme je l'ai dit, cet article n'a pas été observé; je n'en fais de reproche à personne; mais il ne me concernait pas, puisque je n'étais pas encore nommé; mais seulement je tiens à constater qu'à ce moment, il n'y avait pas dans la place d'approvisionnement qui lui fût propre.

Dès mon entrée en fonctions, je me suis efforcé de faire entrer des vivres dans la place, et je crois pouvoir dire que j'en ai réuni pour près de six mois.

En voici la preuve :

Lorsque l'armée s'est concentrée dans Metz, nous nous sommes trouvés au chiffre approximatif de 240,000 hommes rationnés, tant civils que militaires. Puisque ces 240,000 hommes ont vécu sur cet approvisionnement depuis le 10 août jusqu'au 28 octobre, il y a là quatre-vingts jours qui ont été des jours de consommation. J'admets que, par suite de pertes, de mauvaise direction des vivres, de distribution des vivres de campagne, etc.

nous puissions porter cela à quatre-vingt-dix jours. Si l'on a pu nourrir ces 240,000 hommes pendant quatre-vingt-dix jours, il est évident que cela accuse 21 millions 600,000 rations, qui ont été consommées. Or, je me disais à moi-même : « L'armée restera peut-être dix ou douze jours à Metz, et en partant, après ce temps, elle emportera sept à huit jours de vivres, soit, en tout, vingt jours; cela m'enlèvera 3 millions de rations. » Il restait, par conséquent, 18 millions 600,000 rations, et j'estimais que j'aurais au plus 30,000 hommes de troupes, plus la population ordinaire de la ville, soit 70,000 âmes, ce qui faisait 100,000 consommateurs qui auraient pu vivre, avec les 18 millions 600,000 rations, cent quatre-vingt-six jours ou six mois et six jours.

Ce calcul me paraît évident, et il est facile à comprendre.

On me reproche de ne pas avoir fait du fourrage; mais je n'avais pas de cavalerie, pas de troupes, pas de voitures.

Pour ce qui regarde le conseil de défense, voici comment je comprends le règlement : le règlement distingue deux cas parfaitement nets et précis, dont le premier est le cas où le commandant de place est en relations avec l'autorité supérieure; c'est absolument le nôtre; jamais les relations n'ont cessé entre l'autorité supérieure et moi. D'abord, l'empereur était à Metz, et je le voyais pour ainsi dire tous les jours. Quand M. le maréchal Bazaine a été nommé commandant en chef, j'ai été lui présenter mes salutations dès sa nomination, et depuis j'ai été en correspondance avec lui tous les jours, même le 16, le 17 et le 18 août; jamais nos rapports n'ont cessé (1); j'étais donc dans le cas d'un commandant de place qui est sous les ordres du commandant de l'armée.

Le décret, tel que je le rapportais tout à l'heure, distingue ensuite le second cas, — celui où les relations cessent. — C'est dans ce cas qu'il est dit que le commandant de place nomme son conseil de défense; mais comme je ne me suis pas trouvé dans ce cas, je n'avais pas à nommer un conseil de ce genre.

Je crois avoir eu parfaitement raison de ne pas organiser le conseil de défense, parce que, à mon avis, je ne me trouvais pas dans les circonstances où j'aurais dû l'organiser.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le général, il n'appartient au Conseil de guerre d'interpréter les règlements militaires; vous étiez militaire et gouverneur de place; c'est à vous de voir et de connaître ce qui vous était prescrit par ces règlements. Pour nous, ce qui reste établi, c'est que, en ce qui concerne le conseil de défense pendant la période du 12 au 19 août, et depuis cette époque jusqu'à la fin, vous n'avez pas cru que la création de ce conseil fût une prescription imposée par le règlement, même dans les circonstances où se trouvait la place de Metz; il résulte aussi de votre déposition que vous n'avez reçu aucune prescription de la part du maréchal à cet égard.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Aucune, monsieur le président, parce qu'en effet, à mon sens, je n'ai jamais été dans l'obligation de constituer ce conseil.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a au dossier un ordre du ministre de la guerre, en date du 7 août, qui dit que la place de Metz, mise en état de siège, doit avoir des approvisionnements pour six mois. Vous rappelez-vous avoir eu connaissance de cet ordre et a-t-il été fait quelque chose pour en assurer l'exécution ?

(1) Rappelons que le 15 août le général Coffinières signait un armistice avec le général de Manteuffel sans même en prévenir le maréchal Bazaine : ce qui n'indique pas des rapports très-suivis.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je ne m'en souviens pas.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL DE VILLENOISY. — Au moment où la guerre a éclaté, la ville était parfaitement en état de résister à une attaque quelconque; non pas que l'armement fût complet, ni que l'état des remparts fût excellent; mais enfin dans les conditions où se trouvaient ces ouvrages, ils pouvaient résister à une première attaque, soit par surprise, soit de vive force, et, par conséquent, il était moins difficile à ses défenseurs de mettre sur les remparts l'artillerie nécessaire, qu'à l'ennemi d'amener devant la place un matériel de siège et d'établir ses batteries.

Et je ne crains pas de dire que, si une opinion contraire a été avancée, c'est l'effet d'une pusillanimité qui n'est pas à la louange de son auteur.

D'ailleurs, pour se rendre un compte exact de la situation, il faut mettre en ligne la supériorité de l'armement que renfermaient les forts sur l'armement de campagne qu'avaient les Prussiens à cette époque.

J'ai été témoin d'une lutte d'artillerie entre les canons des forts et les batteries prussiennes et toujours la supériorité a été rapidement acquise aux canons des forts; entre autres exemples, je me rappelle que, le 8 octobre, les batteries ennemies de Jussy et de Rozérieulles tentèrent de brûler les villages de Lessy et de Sainte-Ruffine; les forts de Plappeville et de Saint-Quentin entrèrent en lutte contre l'artillerie ennemie: au bout de peu de temps, les batteries allemandes furent atteintes et elles ne tardèrent pas à cesser leur feu; l'un des magasins à poudre avait sauté, et les canonniers éperdus se sauvaient à toutes jambes.

D'ailleurs, jamais les forts de Metz n'ont été sérieusement, je ne dis pas même attaqués, mais menacés; jamais les Prussiens n'ont amené devant l'un d'eux le matériel de siège qui aurait été nécessaire pour en effectuer l'attaque.

Jamais même il n'y a eu de travaux sérieux; on a laissé les ennemis faire l'investissement, sans les gêner, sans les inquiéter. Mais, je le répète, ils n'ont jamais fait de travaux sérieux.

Les principaux ouvrages de l'ennemi ont été exécutés dans des endroits très en vue, très en évidence, par exemple sur les hauteurs du château de Saint-Blaise, et sur les hauteurs de Rozérieulles, en face du fort Saint-Quentin. Ils étaient très-considérables en apparence, mais, en réalité, peu dangereux.

On peut donc dire que l'investissement n'a pas été réel; il était formé par des cordons de troupes; mais, quant aux travaux, ce n'était presque rien.

En quittant Metz, j'ai eu l'occasion d'examiner les batteries de Fèves et de Sémécourt, contre lesquelles on a eu à lutter dans la sortie qui a été faite au commencement d'octobre; elles étaient assises de façon à dominer la plaine qui s'étend des forts de Metz dans la direction de Thionville. On a attaqué ces batteries en se lançant directement sur elles, et on a été foudroyé? mais ces ouvrages n'étaient pas fermés à la gorge, et ils étaient dominés de très-près par des hauteurs et des bois dans lesquels il eût été facile à des tirailleurs de s'avancer, et si, au lieu d'attaquer par la plaine, on eût attaqué par les hauteurs, l'une de ces batteries serait tombée en notre pouvoir sans combat.

C'est une idée qui devait venir naturellement à l'esprit et qui même a été soumise à M. le maréchal Bazaine par l'un de mes camarades, M. le commandant Wagner; il m'a raconté que le maréchal lui répondit: « A qui le dites-vous? Certainement, on aurait dû occuper ces points, mais pourquoi les a-t-on abandonnés? »

Je ne sais pas, au reste, par qui a été donné l'ordre d'abandonner ces positions.

Il y a un point qui a paru appeler l'attention du conseil et sur lequel j'ai des renseignements récents qui tendraient à prouver que jamais M. le maréchal Bazaine n'a eu l'intention de sortir sérieusement de Metz.

Le 16 août, après la bataille, une dépêche, écrite de la main du maréchal, prévenait que, le lendemain, son quartier général serait à Plappeville. Ainsi, il annonçait l'intention de rentrer en arrière des forts. C'est sans doute par défaut de mémoire que le général Coffinières n'en a pas parlé, car il a montré la dépêche à différentes personnes.

Les Prussiens n'ont jamais eu devant Metz des forces aussi considérables qu'on l'a dit ou du moins elles ont bien varié. L'armée prussienne, on le sait, est surtout équipée et organisée pour cantonner, et devant Metz elle était obligée de camper en plein champ. Aussi a-t-elle subi des pertes énormes. J'ai interrogé les habitants du pays et ils ont tous été unanimes à cet égard. Les camps de Marange et de Moyeuve avaient été abandonnés à la suite de nombreuses pertes et de maladies.

Les batteries de Fèves et de Sémécourt avaient été également délaissées; j'ai vu les canons en place sans postes, sans factionnaires pour les garder. Pour qui connaît les habitudes de discipline et d'ordre de l'armée prussienne, c'est un fait bien significatif. J'ai vu, entre Bellevue et le village de Fèves, des lignes de faisceaux abandonnés sur place; les soldats avaient été atteints par les maladies et avaient quitté le poste; il pouvait y avoir là de deux à trois cents fusils abandonnés, et les paysans m'ont dit que cet état de choses remontait à plus d'une semaine. Ainsi, il n'est pas douteux pour moi — et toute personne qui voudra réfléchir partagera cette conviction — que si, au lieu de rester immobile à Metz, on avait voulu tenter des expéditions, si on avait voulu agir autour de la ville, on aurait pu le faire avec succès, en s'appuyant sur la place forte et en se servant de la Moselle. C'est ce que le général Faidherbe a fait avec beaucoup moins de chances et des forces bien inférieures, et pourtant non sans un certain succès, en s'appuyant sur les places du Nord.

Quant aux approvisionnements, je connais peu de chose. Je n'étais pas chargé de cette partie du service, et j'avais peu de relations avec ceux qui s'en occupaient; mais comme j'étais connu d'un certain nombre d'habitants, j'ai reçu diverses communications à ce sujet. Dans la maison que j'habitais se trouvait un fermier de la Grange-au-Bois, propriété appartenant à M. Huot.

Cette ferme se trouvait située entre les avant-postes français et les avant-postes prussiens. Le fermier y avait laissé quelques-uns de ses domestiques et lui-même y allait constamment, sans difficulté, jusqu'au moment où sa ferme a été brûlée, le jour de l'attaque de Peltre, ou deux ou trois jours après. Cet homme m'a plusieurs fois demandé d'user de mon influence pour lui faire donner une protection quelconque pour aller chercher les approvisionnements de sa ferme. Il y avait là quatre cent milliers de gerbes non battues et une pareille quantité de foin de la dernière récolte, qui auraient pu être ramenées à Metz; ils ne l'ont pas été.

Du reste, ce n'est pas un fait exceptionnel. On n'a rien fait depuis le 7 août, jour où l'on a appris la défaite de Spikeren, pour faire rentrer à Metz les approvisionnements de la banlieue. La preuve qu'on aurait pu amener ces approvisionnements en ville, en vidant les fer-

mes des environs qui étaient pleines des récoltes qui venaient d'être rentrées, c'est que des officiers du génie, en réunissant leurs ordonnances avec deux ou trois tombereaux, l'ont fait pour une ferme située dans la vallée de la Seille et ont amené les denrées à Metz pour leur usage personnel; ils ont fait consommer le foin par leurs chevaux, ont fait battre les gerbes et livré le blé à l'intendance. Ce qu'ils ont exécuté avec leurs faibles moyens, aurait dû être fait en grand. Des habitants des villages de Vany et de Chieulles réfugiés à Metz, sont aussi venus me trouver pour offrir les approvisionnements de leurs fermes, et me prier de leur servir d'intermédiaire. Je les ai adressés au quartier général, mais je ne sache pas qu'il ait été donné suite à leur demande.

M^e LACHAUD. — Je prierai monsieur le président de demander à M. le colonel de Villenoisy quelle était la fonction qu'il occupait à l'armée du Rhin.

M. LE COLONEL DE VILLENOSY. — J'étais professeur de fortification à l'école de Metz; je n'étais pas employé à l'armée du Rhin, mes fonctions m'attachaient à la place de Metz, et j'ai suivi, pour mon instruction personnelle, tout ce qui s'y est passé.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le maréchal, avez-vous quelques questions à adresser?

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Si monsieur le colonel était si bien renseigné, pourquoi n'est-il pas venu me voir? Jamais je ne l'ai vu.

M. LE COLONEL DE VILLENOSY. — J'ai vu M. le maréchal une fois, pour une affaire peu importante, il est vrai, lorsqu'il commandait le 3^e corps et qu'il avait son quartier général à Boulay, il avait eu l'intention de tenter une surprise sur Sarrelouis et comme ce projet avait effrayé les généraux d'artillerie et du génie attachés à son corps d'armée, ils cherchaient à se renseigner. On est venu me trouver à ce sujet, et j'ai eu l'honneur de donner dans cette circonstance quelques détails à M. le maréchal.

M^e LACHAUD. — Je prierai monsieur le président de demander à M. le colonel de Villenoisy s'il est l'auteur d'une pétition qui a été adressée à l'Assemblée nationale, pétition que le ministre de la guerre, M. le général Leflô, a appréciée alors à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le colonel, vous savez que vous n'êtes pas obligé de répondre, je me borne à vous transmettre la question.

M. LE COLONEL DE VILLENOSY. — J'ai signé cette pétition parce que j'avais eu entre les mains des ordres d'informer pour deux commandants de place qui avaient capitulé, les commandants de Péronne et de Longwy, et j'ai pensé qu'il était naturel d'étendre la même mesure d'enquête à d'autres places. C'était d'ailleurs la lettre de la loi. J'ai obéi en cette circonstance à un devoir strict, à un devoir religieux.

M. DENNECEY DE CEVILLY, intendant. — La mise en état de siège a eu lieu en vertu d'une dépêche ministérielle du 7 août. Dès que cette dépêche m'est arrivée, j'ai écrit au commandant supérieur pour le prier de former le comité de surveillance chargé de mettre à couvert les approvisionnements de siège. Cette mesure n'a pas reçu d'exécution, il n'y a pas eu de comité de surveillance désigné, par conséquent, les approvisionnements de la place sont restés confondus avec ceux de l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a eu aucune proposition pour appliquer le rationnement de l'armée à la population civile?

M. DENNECEY DE CEVILLY. — Les approvisionnements de la place ayant été confondus avec ceux de l'armée, on ne pouvait rien proposer; mais du moment où ils auraient été disjoints, on l'aurait fait. Les habitants avaient leur blé chez eux, presque tous faisaient cuire leur pain

à part; c'est ainsi que la population civile a mangé bien plus longtemps du bon pain.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Dans le cas où l'on eût fait des réquisitions dans les premiers jours du siège, quelle est la quantité de denrées qu'on aurait pu amener dans la ville?

M. DENNECEY DE CEVILLY. — Cela dépend du rayon d'approvisionnement. Lorsque l'armée est revenue sous le canon des forts, alors les intendants des corps d'armée ont eu mission de faire entrer tout ce qui restait d'approvisionnements dans la partie évacuée. Mon action était réduite à l'intérieur de la ville. Ce sont les intendants des 3^e, 5^e et 6^e corps qui auraient pu faire des réquisitions, puisqu'eux seuls achetaient.

M. LE PRÉSIDENT. — Un des membres du conseil désire savoir si vous avez eu connaissance d'approvisionnements de vivres, de lard salé entre autres, qui auraient été retrouvés, après la capitulation, dans le fort de Plappeville?

M. DENNECEY DE CEVILLY. — Nous avons reçu, le 6 août, l'ordre d'approvisionner les forts à dix jours de vivres de réserve. Ces denrées ont été portées dans les forts, et elles ont été renouvelées dès que les commandants des forts signalaient une caisse de biscuits avariée, ou une caisse de lard qui dégageait de l'odeur.

Par conséquent, il aurait pu rester à la rigueur ces dix jours d'approvisionnement.

AUDIENCE DU 12 NOVEMBRE.

Nous venons d'entendre de longues explications sur les travaux du génie et sur les munitions d'artillerie, il va nous falloir assister à un défilé plus fatigant encore, à des explications tout aussi spéciales: il s'agit des vivres. Nous aurons soin d'ailleurs d'écourter considérablement, et de ne laisser subsister que ce qui est indispensable. Nous avons pour agir ainsi deux raisons: la première c'est que les intendants sont généralement très (devons-nous dire trop) explicites; la seconde, c'est que nous devons retrouver plus loin ces mêmes renseignements présentés d'une façon plus saisissante par les membres du Conseil municipal de Metz.

Le premier intendant qui comparait devant la barre est M. Mony: sa déposition dure plus d'une heure, et nous en avons sept comme cela à entendre!

Nous ne retiendrons qu'un point de ce long discours: il est relatif à une intéressante question: celle de la séparation des vivres de l'armée et de la place.

M. MOXY. — Il n'a pas été fait de séparation. Ce n'est qu'à la date du 7 octobre que la séparation a été proposée. Lorsque nous avons mis en avant la réduction à 300 grammes, nous avons demandé au maréchal de faire mettre en commun les ressources de la ville et de la place.

Si cette mesure n'a été proposée que tardivement, c'est que jusqu'à cette époque nous avions été dans la croyance qu'un jour ou l'autre nous partirions, et que, par conséquent, tout ce que nous laisserions constituerait l'approvisionnement de la place.

Le 7 octobre, lorsque nous avons annoncé qu'il n'y avait plus de fourrages à donner aux

chevaux, un mouvement de l'armée n'était plus possible, puisqu'il aurait fallu faire traîner les pièces par les hommes.

Dès ce jour-là, nous avons proposé la mise en commun. Cette mise en commun n'a pas été autorisée; cependant je dois ajouter que, si elle eût été autorisée, elle n'aurait pas eu pour résultat de prolonger la résistance de plus d'un jour ou de deux.

M. GAFFIOT, sous-intendant, fournit un calcul ingénieux qui sert à expliquer pour quelle raison on donna du blé aux chevaux :

Nos chevaux servaient de viande de boucherie, et il n'y avait plus de fourrages. Alors, après m'en être entendu avec le sous-intendant militaire, chargé du service des subsistances, je proposai au maréchal de consacrer une partie du blé à l'alimentation des chevaux. Cette proposition, à première vue, semble extraordinaire; on se demande comment on pouvait penser à donner du blé aux chevaux, quand les hommes pouvaient être exposés à en manquer à un certain moment. Cependant, si nous examinons la situation, nous avons trente-cinq jours de vivres-pain, et environ neuf jours de fourrages pour nos chevaux, ces chevaux devant nous servir pour nous battre et pour l'alimentation. En proposant d'affecter une certaine partie de blé très-minime à l'alimentation des chevaux, nous transformions le blé en viande, et, par conséquent, nous ne faisons aucune modification, nous continuons à soutenir l'homme; du jour où nous n'aurions plus pu soutenir nos chevaux, l'homme aurait été réduit à la ration de pain.

M. L'INTENDANT LEBRUN. — Le 1^{er} octobre, j'ai rendu compte au maréchal qu'en réunissant toutes les ressources existant dans les différents corps de troupes et à Metz, ainsi que celles qui étaient dans les forts, nous n'avions plus de ressources que jusqu'au 16 octobre; que, cependant, il y avait moyen de les augmenter, en ne faisant plus bluter les blés, par conséquent, en employant les farines telles qu'elles venaient des moulins, ce qui donnait un excédant assez considérable; puis en réduisant la ration enfin en mettant en commun toutes les ressources qui existaient à Metz chez les habitants; que, par ces moyens, nous pourrions, d'un côté, augmenter de cinq jours les ressources, et que, de l'autre côté, en réduisant les rations des habitants à 300 grammes, comme l'étaient déjà celles de la troupe, nous pourrions peut-être aller au 23 ou au 24.

Ces mesures ont été prises; ensuite nous avons été jusqu'au 26, en réduisant les rations et en obtenant ce que nous pouvions de la place de Metz.

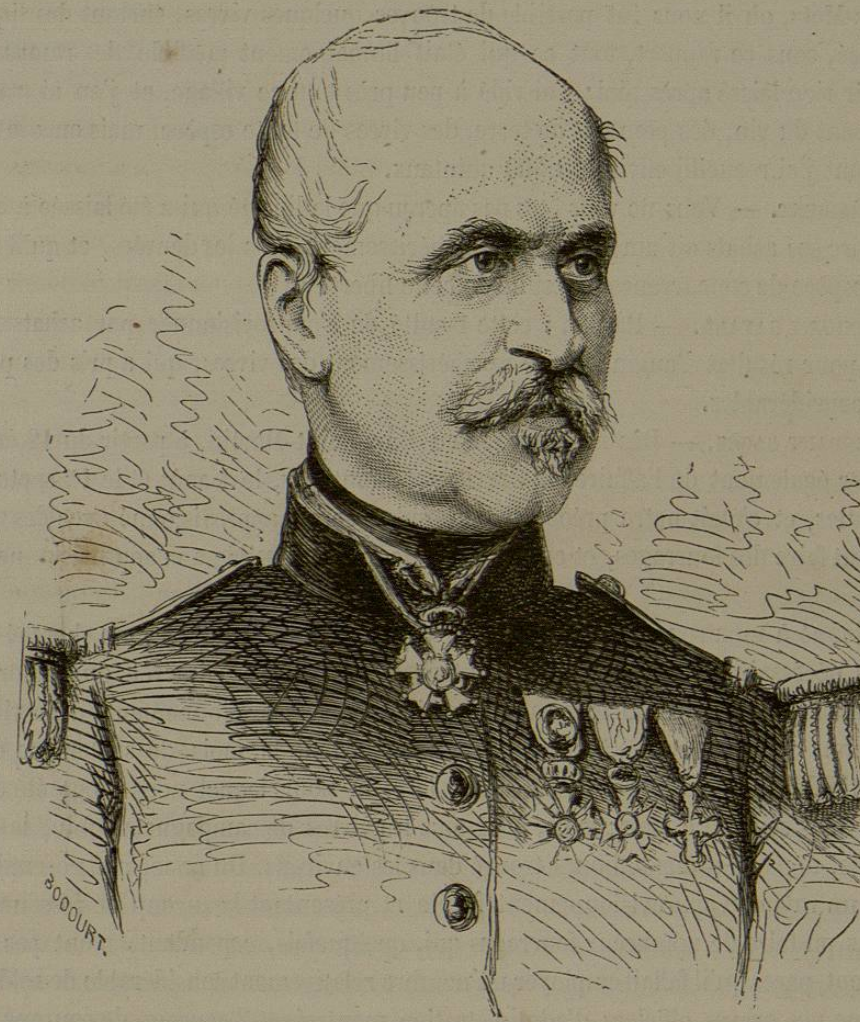
Le 26, l'ordre vint de prendre tout ce qui pouvait encore exister à Metz et dans les forts, et il en est résulté que nous pouvions encore avoir pour trois ou quatre jours de vivres. J'ai été en rendre compte au maréchal, et c'est qui est arrivé: cela nous a permis d'aller jusqu'au 29, ou peut-être un jour de plus.

M. L'INTENDANT FRIANT. — Au 3^e corps, la ration a toujours été complète et pleine jusqu'au 15 septembre. A partir de là jusqu'au 10 octobre, elle a été réduite à 500 grammes pour le pain, et, du 10 octobre au 28, à 300 grammes.

Les quelques faibles ressources que nous avons trouvées pendant le blocus ont été recueillies dans les villages de Borny et de Grigy; sur 800 quintaux de blé qui ont été moulus, 200 seulement ont été fournis par la place de Metz; quant aux chevaux, ils ont été nourris au moyen de 10,000 quintaux d'avoine qui avaient été laissés intacts, ayant été refoulés, dans le principe, de Saint-Avold sur Metz, avec nos faines; le tout était resté sur des wagons.

La viande a été assez longtemps du bœuf et de la vache; cependant, à la fin, on n'avait plus que de la viande de cheval. Le vin a été acheté sur place; il en a été distribué constamment depuis le mois de septembre, je ne me rappelle pas bien la date, jusqu'au moment de la levée du siège.

L'ensemble des dispositions que je viens d'indiquer a suffi pour nous conduire jusqu'au



LE COLONEL MERLIN.

28 octobre, sans que j'aie rien demandé, — à l'exception de 3,000 quintaux de farine, — sur les approvisionnements généraux de l'armée. Pendant les derniers jours, vers le 20 octobre, le 3^e corps est venu en aide aux autres corps, en leur cédant ses excédants de sucre, de café et de riz. Le 28, jour de la capitulation, nous n'avions plus que quatre jours de vivres à petites rations; ces vivres ont été distribués aux troupes. Arrivés alors à la dernière extrémité, notre rôle a été fini.